

## Demande de clôture compte bancaire démembré

Par **gersho**, le **10/05/2020** à **11:55** 

bonjour,

Membre d'une même famille nous sommes titulaires en indivision, depuis une succession, d'un compte bancaire démembré. Ma mère est usufruitière et sommes deux frères nupropriétaire.

Ce compte contient des titres (actions, sicav) et des espèces. L'usufruitière perçoit les revenus des valeurs mobilières.

Nous voudrions clôturer e compte et nous partager les avoirs.

Comment procéder car la banque nous oppose de nombreuses difficultés administratives et légales ?

Est-ce que les droits de chacun des titulaires du compte, définis par le Code Civil, s'impose aux règlements tatillons de la banque pour clôturer ce compte ?

Par amajuris, le 10/05/2020 à 17:16

bonjour,

si l'ensemble usufruitier et nu-propriétaire sont d'accord pour cloturer ce compte, il ne devrait

pas y avoir de problèmes.

la banque doit vérifier que les demandeurs sont bien titulaires des pouvoirs qu'ils prétendent avoir.

salutations